

Journée d'information et de partage avec les membres du CSDH et la société civile

« Face à la suspension de l'examen du Comité Sénégalais des droits de l'homme devant le SCA du CIC, quelle stratégie pour une prise en compte des recommandations ? ».

Au Sénégal, il existe des organes de mise en œuvre des droits de l'Homme parmi les quels le Comité sénégalais des droits de l'Homme. C'est est une institution indépendante dont la compétence s'étend à tout ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Le rôle et la place du Comité sénégalais des de l'Homme sont d'une importance capitale pour une garantie significative des droits fondamentaux au plan interne. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée à l'institution nationale pour qu'elle puisse jouer parfaitement son rôle de promotion et de protection des droits de l'homme et permettre à tous les citoyens de jouir des droits et libertés.

Le comité reste et demeure toujours à l'écoute et au service des citoyens. Ceci est un combat et une nécessité pour le Comité qui est aussi chargé de traduire au plan national les engagements internationaux de l'Etat du Sénégal concernant le respect des droits humains.

Depuis sa création en 1970 le comité s'est toujours distingué sur la scène internationale :

- Ainsi il est affilié à CADHP
- Il a présidé l'AFCNAH depuis sa création en 2002 jusqu'en février 2007
- Il préside le réseau des INDH des Etats membres de la CEDEAO.
- Il est membre du réseau des INDH africains et du CIC comité internationale de coordination chargé entre autre d'accréditer les INDH.

Autant d'acquis qui montrent l'importance du CSDH sur la scène internationale et qu'il faut consolider .

Pour rappel en 2007 le comité sénégalais des droits de l'homme avait été examiné avec deux recommandations.

« **Recommandation:** Le Sous-comité recommande que le Comité soit accrédité avec le **statut A**.

Le Sous-comité observe les préoccupations suivantes:

- 1) Il se réfère à l'Observation générale sur le "Financement adéquat", notamment en ce qui concerne le besoin qu'une INDH jouisse d'une autonomie financière totale sur son budget pour pouvoir remplir son mandat.
- 2) Il se réfère à l'Observation générale sur les "Membres à plein temps".
- 3) Il se réfère à l'Observation générale sur le "Personnel d'une INDH", notamment en ce qui concerne le pouvoir de l'INDH de désigner son propre personnel.

Certes des efforts ont été notés, le gouvernement de l'alternance à procédé au rallonge du budget qui est passé de 20 millions à 40 millions.

Les efforts touchent également plusieurs domaines ;

La loi sur le VIH/SIDA, la loi d'orientation sociale, la loi sur la parité la loi sur l'observateur des lieux privés de libertés.

Concernant l'institution nationale du Sénégal, depuis plusieurs mois le CSDH ne participe plus aux sessions du Conseil des droits de l'homme, ni de la commission africaine ; Trois rapports annuels disponible n'ont pas été présentés au président de la république pourtant prévue par l'article 8 de la loi sur le CSDH.

Depuis trois ans, le CSDH n'a pas souscrit à ses cotisations statutaires faute de moyens. il s'agit de l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH) (**300 euros**), du Réseau africain des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (RINADH)(**5000 dollars**), du Comité International de Coordination des institutions (CIC) (**5000 dollars**).

Plusieurs démarches engagées par le CSDH avec les autorités pour résoudre les problèmes sont restées vaines.

A l'issue de l'examen du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme le 24 mai 2011, le Sous Comité d'Accréditation (SCA) du Comité International de Coordination des institutions nationales des droits

de l'homme (CIC) a suspendu l'accréditation de l'institution nationale jusqu'au mois d'octobre 2011, sous réserve du respect par L'Etat de ses engagements.

A cet effet, le Sous Comité d'Accréditation (SCA) et le réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme ont décidé de dépêcher une mission au Sénégal pour rencontrer les autorités sénégalaises afin de discuter de la situation de l'institution nationale.

La présente journée sera une occasion de discuter de la stratégie à adopter pour inciter les autorités à respecter les engagements pris devant le conseil lors de l'examen périodique universel du Sénégal. Ce non respect pourrait avoir comme conséquence la perte du statut qu'il a toujours occupé depuis la résolution de l'assemblée des nations unies sur les INDH.

Objectifs

- Informer des problèmes actuels du comité sénégalais des droits de l'homme
- Discuter et échanger sur la stratégie
- Élaborer un plan d'action pour le règlement définitif des problèmes du CSDH

Participants

Les membres, experts et partenaires stratégiques : Environ 45 participants ;

Date **à fixer 2011**

Lieu **Siège du CSDH**